NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL au 29 décembre 2023

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00

www.im.natixis.com

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion 3

a) Politique d'investissement 3

■ Politique de gestion

b) Informations sur l'OPC 7

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

■ OPC Indiciel

■ Fonds de fonds alternatifs

■ Réglementation SFTR en EUR

■ Accès à la documentation

c) Informations sur les risques 8

■ Méthode de calcul du risque global

■ Effet de levier

■ Exposition à la titrisation

■ Gestion des risques

■ Gestion des liquidités

■ Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) 10

2. Engagements de gouvernance et compliance 12

3. Frais et Fiscalité 22

4. Certification du Commissaire aux comptes 23

5. Comptes de l'exercice 28

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Que s'est-il passé en 2023 ?

Les investisseurs ont abordé l'année avec prudence, notamment après les baisses de 19% et 33% respectivement des indices SP500 et Nasdaq en 2022. Le thème dominant était celui de la récession imminente, qui semblait inévitable pour beaucoup en raison de l'inversion de la courbe des taux. Par conséquent, de nombreux investisseurs ont adopté une position de réduction au risque des marchés actions.

Le début de l'année a été marqué par une série de surprises qui ont entraîné un rallye sur les marchés. Tout d'abord, l'hiver a été plus doux que prévu, ce qui a eu un impact positif sur certains secteurs. Ensuite, la réouverture de l'économie chinoise a contribué à renforcer la confiance des investisseurs. En outre, bien que l'emploi aux États-Unis ait montré des signes de faiblesse, le marché a semblé appliquer un filtre positif à tout rebondissement. Le résultat a été une course aux actions à haut potentiel de croissance, ce qui a conduit à la meilleure performance pour un mois de janvier dans l'histoire de l'indice Eurostoxx50.

Le mois de février a été caractérisé par une volatilité importante sur les marchés, les craintes des effets à long terme sur les taux étant alimentées par une inflation plus forte que prévue. Les indices actions ont connu une pause, tandis que les taux à court terme ont atteint leur plus haut niveau depuis 2007. En outre, la courbe des taux 2s10s a atteint son point le plus négatif depuis les années 80.

En ajoutant à l'atmosphère de pessimisme, l'une des répercussions violentes de la crise sanitaire de Covid-19 (fermeture de l'économie -> taux zéro -> injection de liquidité via stimulus fiscal -> inflation -> remontée des taux directeurs de la Fed...) s'est manifestée dans la crise des banques régionales américaines. Les premiers signes ont été la chute de Silicon Valley Bank, Signature Bank et First Republic, et finalement, l'absorption de CS par UBS. Cette situation a révélé une mauvaise gestion du risque de taux d'intérêt des portefeuilles bancaires, ce qui pourrait entraîner un resserrement drastique des conditions d'accès au crédit. Les vulnérabilités du système ont été mises en lumière, allant du financement des petites entreprises à l'immobilier commercial en passant par les emprunts hypothécaires des ménages. Côté banque centrale, ce sujet n'en était pas un réellement puisque la FED est intervenue avec vigueur et rapidité en réintégrant un programme d'urgence ré augmentant la valeur de son bilan.

Malgré les préoccupations concernant l'inflation et la volatilité des taux, les marchés ont continué à se maintenir grâce à plusieurs facteurs clés. Tout d'abord, l'injection de liquidités dans le système bancaire américain a contribué à renforcer la confiance des investisseurs. De plus, les bénéfices d'entreprises du premier trimestre étaient raisonnables, et il n'y avait pas de nouveaux contre-pieds géopolitiques à signaler. Enfin, une offre systématique a offert un solide support pour les actions. Cependant, l'émergence de nouveaux buzzwords tels que "Generative AI" et l'apparition du stock le plus important de l'année, Nvidia, ont conduit à une rotation dans les investissements fin mai. Cette rotation a pris la forme d'une trajectoire stratosphérique pour une poignée de titres.

1. Rapport de Gestion

Les investisseurs ont été confrontés à un pessimisme persistant, alimenté par les préoccupations liées au resserrement monétaire, les craintes entourant le crédit et les difficultés de la Chine. Malgré le rebond du marché, la plupart des investisseurs sont restés spectateurs, considérant que le rallye était trop rapide et qu'il existait une divergence extrême entre les indices (notamment le secteur de la Tech et les petites entreprises). De plus, la deuxième plus grande faillite bancaire des États-Unis, la hausse de l'inflation de base au Royaume-Uni à son plus haut niveau depuis 1992 et des valorisations élevées ont été des arguments en faveur des investisseur baissiers ou du moins des sceptiques.

En résumé pour le premier semestre, les États-Unis ont officiellement atteint un marché haussier, contrairement aux attentes du consensus. Le S&P500 a augmenté de 20% depuis les plus bas d'octobre 2022. De plus, les Megacap Tech ont ignoré leur corrélation supposée avec les taux réels.

En juillet, les marchés ont connu un rallye dévastateur, qualifié de "bear extinction" en raison d'un short squeeze d'anthologie. Les investisseurs ont vu le "l'atterrissage en douceur" de l'économie américaine passer en tête des scénarios de base, ce qui a renforcé la confiance des investisseurs. Les résultats économiques moins forts que prévu, tels qu'un marché de l'emploi américain plus faible que prévu, ont été interprétés de manière positive, car cela signifiait que la Fed ne continuerait pas à serrer son étau. De même, une inflation "headline" inférieure aux attentes a été considérée comme une réussite pour la Fed. Enfin, une croissance chinoise plus faible a été considérée comme une opportunité de stimulus à venir.

En août, la narrative "higher for longer" est revenue sur le devant de la scène, avec des taux réels à 10 ans aux États-Unis atteignant leur plus haut niveau depuis 2009. Les taux hypothécaires à 30 ans ont également atteint leur plus haut niveau depuis 2001. En seulement trois semaines, ce retour de la narrative a effacé le rebond du mois précédent.

En fin de mois, il y a eu un nouveau revirement sur les marchés, où l'engouement pour l'intelligence artificielle a été rejoint par un nouvel intérêt pour la pilule "anti-obésité" (nouveau buzzword : GLP-1) de Novo Nordisk. Cette entreprise a connu une croissance significative de sa capitalisation boursière, dépassant même la taille du PIB de son pays d'immatriculation, le Danemark.

La rentrée a été marquée par de nouvelles déconvenues, avec un mois de septembre qui a tenu sa réputation de mois le plus difficile de l'année. Des événements tels que la grève du syndicat automobile surpuissant américain UAW, une pause de la Fed jugée trop "hawkish", un risque de shutdown du gouvernement américain, la résurgence des prix du pétrole et la remontée du dollar ont entraîné une baisse significative du portefeuille 60/40, avec des pertes de 8% pour les Treasuries et de 5% pour le SPX. Le mois d'octobre a également été difficile, avec une hausse des rendements obligataires, des résultats d'entreprises mitigés et une résurgence dramatique des risques géopolitiques. Le SPX a ainsi subi une correction de 10% depuis son pic précédent atteint le 27 octobre.

Fin juillet, les investisseurs ont finalement écouté le discours fort et restrictif du président de la Federal Reserve. En effet, les marchés ayant tant attendu le « pivot » et le simple changement de discours, n'ont pas pu préserver leur optimisme. La FED martelait encore le fameux discours 'higher for longer' et c'est alors que s'en est suivi une baisse du marché actions et hausses des taux d'intérêts. Ceux-ci atteignant des plus haut en octobre puisque le 10Y réel au USA touchait les 2.25%, niveau non atteint depuis 2007.

1. Rapport de Gestion

À partir des derniers jours du mois d'octobre, une combinaison de facteurs a propulsé un rally obligataire, envoyant les rendements du 10 ans américain en baisse de plus de 100 points de base. Cette combinaison comprenait un programme de refinancement moins agressif que prévu par le Trésor américain, des commentaires plus accommodants de Powell, considérés comme un "pivot", ainsi que des chiffres de l'emploi américain allant dans le sens d'une détente sur ce front.

Cette baisse des rendements a déclenché un assouplissement significatif des conditions financières, ainsi qu'une nouvelle hausse des actions, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année.

Fort de ce constat sur les marchés en 2023, ceux-ci ont délivré les performances suivantes : le MSCI World EUR DNR s'adjuge +19.6%, le MSCI EUROPE DNR EUR termine 2023 avec +15.83%, tandis que les parties taux comme le Bloomberg Euro Aggregate Total Return EUR encaisse +7.19% et le monétaire +3.28%.

Commentaire d'allocation

Les conflits en Ukraine et en Palestine, les tensions entre les US et la Chine, les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine sans oublier les craintes d'une récession à la suite de la forte et rapide remontée des taux directeurs de la part des banques centrales Américaines et Européennes nous ont incité à être prudent tout au long de l'année 2023 et particulièrement sur les actions.

L'exposition actions a évolué au premier semestre dans une fourchette proche de -2% sur les actions pour évoluer entre la borne 48-50%. Nous avons au Q3 2023 rehaussé ce poids des actions pour passer à la neutralité voire légèrement surpondérée de manière tactique.

Au niveau de la diversification géographique, les actions européennes, et les actions de la zone euro en particulier, ont été renforcées sur le dernier trimestre. Celle-ci avait été négative pendant les 3 premiers trimestres de l'année, exprimant dans le portefeuille une surpondération quasi constante aux actions américaine contre les actions européennes. L'exposition aux autres zones géographiques est restée relativement stable.

Des positions tactiques sur le Nasdaq, ou sur des secteurs européens (banques, telecom et utilities) ont également été prises sur l'année.

Concernant la classe d'actif obligataire, nous l'avons renforcé à partir du 2ème semestre. Nous avons fortement réduit l'exposition aux taux souverains au profit du crédit Investment Grade avec le renforcement de l'actif Loomis Euro Sustainable Credit, et en intégrant des fonds Ostrum à duration courte comme le Ostrum SRI Ultra Short Term.

Afin d'augmenter la sensibilité du portefeuille, la diversification obligataire (stratégie rendement absolu et stratégie de faible sensibilité) a été réduite. Nous avons cependant conservé et renforcé la position sur le retour de la pentification de la courbe US.

Au regard du positionnement sur le change, nous avons neutralisé à la fin de l'été notre positon longue sur l'EUR au fur et à mesure que les conditions financières se sont durcies. Les taux aux USA augmentant fortement alimentée par la rhétorique restrictive de la FED, ont renchéri le dollar américain.

1. Rapport de Gestion

Nous avons donc rehaussé la sensibilité relative toute l'année pour terminer l'année autour de 105% de la sensibilité de l'indice de référence. Nous avons conservé un effet de levier positif en utilisant les futures sur obligations notamment sur les taux cœur de la Zone Euro et en diversifiant sur le Gilt, et le Tnote.

Performance

Sur 2023, Allocation Pilotée Equilibre délivre la performance suivante :

3314 - 003314 : Allocation Pilotée Equilibre

FR0012333201 Perf nette 10,438% Perf bench 13,310%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH PLUS I	60 333 183,50	219 511 498,92
LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE EURO CREDIT FUND Q A EUR	67 460 098,90	76 294 593,76
ISHARES EUR AGGREGATE BOND UCITS ETF	78 421 109,13	26 089 975,00
OSTRUM SRI CREDIT EURO I	38 854 171,45	40 808 370,93
LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE EURO CREDIT FUND GA EUR	76 586 000,00	0,00
OSSIAM BLOOMBERG USA PAB UCITS ETF - 1A EUR ACC	54 547 928,01	15 891 094,35
AMUNDI S&P 500 UCITS ETF - EUR C	13 836 238,64	45 216 544,31
SOURCE S&P 500 UCITS ETF	52 595 152,07	0,00
ISHARES J.P. MORGAN EM LOCAL GOVT BOND UCITS ETF USD (DIST)	29 369 184,96	16 535 116,87
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 7-10Y (D	31 175 817,73	14 000 797,91

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 147,89%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 142,82%.

Levier Brut :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multiaffiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Toutefois, aucun process ESG n'est appliqué à la gestion de ce fonds. Seuls les politiques d'exclusion ainsi que l'actionnariat actif tels que définis ci-dessous sont appliqués à ce fonds.

Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.
En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.
Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

• Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
• Charbon et Mountain Top Removal ;
• "Worst offenders" ;
• Tabac.

Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

1. Rapport de Gestion

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.
Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.
Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;…) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation[1] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

[1] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.
In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €
Effectifs concernés : 336
**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €
- Cadres supérieurs : 2 777 750 €
- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32

3. Frais et Fiscalité

■ **Frais d'intermédiation**

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **http://www.im.natixis.com**.

■ **Retenues à la source**

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023

ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.25 14:41:46 +0100

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 486 366 216,85**	**1 274 440 335,48**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**1 477 405 017,98**	**1 258 372 261,44**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 477 405 017,98	1 258 372 261,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**8 961 198,87**	**16 068 074,04**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 961 198,87	16 068 074,04
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**16 130 167,25**	**17 790 522,43**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	16 130 167,25	17 790 522,43
COMPTES FINANCIERS	**9 661 796,63**	**40 180 730,65**
Liquidités	9 661 796,63	40 180 730,65
TOTAL DE L'ACTIF	**1 512 158 180,73**	**1 332 411 588,56**

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 478 300 874,31	1 305 319 697,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	34 246 538,51	8 320 395,85
Résultat de l'exercice (a,b)	-11 366 797,05	-11 538 646,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 501 180 615,77**	**1 302 101 446,73**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**9 671 555,29**	**18 250 191,48**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	9 671 555,29	18 250 191,48
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	9 671 555,29	18 250 191,48
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**1 193 237,52**	**1 124 310,75**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 193 237,52	1 124 310,75
COMPTES FINANCIERS	**112 772,15**	**10 935 639,60**
Concours bancaires courants	112 772,15	10 935 639,60
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**1 512 158 180,73**	**1 332 411 588,56**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RY EURJPY 0324	28 738 637,24	0,00
CBOE VIX FUT 0124	1 513 685,60	0,00
EURO STOXX 50 0323	0,00	98 599 250,00
EURO STOXX 50 0324	33 618 200,00	0,00
CME JPY/USD 0323	0,00	13 991 391,43
Options		
DIVIDND FUTURE EUREX 12/2023 CALL 120	0,00	20 057 856,00
DIVIDND FUTURE EUREX 12/2023 CALL 135	0,00	7 470 528,00
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4450	1 953 609,56	0,00
DJ EURO STOXX 50 01/2024 PUT 4150	1 367 497,94	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	0,00	31 903 200,00
US 10YR NOTE 0323	0,00	37 563 817,64
CBOT USUL 30A 0323	0,00	8 180 194,42
EURO BUND 0324	136 808 340,00	0,00
SHORT EUR-BTP 0324	21 863 250,00	0,00
LIFFE LG GILT 0324	7 699 786,51	0,00
JAP GOVT 10 0324	27 319 675,18	0,00
CBOT USUL 30A 0324	3 749 066,45	0,00
EURO SCHATZ 0324	18 219 195,00	0,00
FTSE 100 FUT 0324	21 213 899,95	0,00
MME MSCI EMER 0324	7 486 172,09	0,00
OSE TOPIX FUT 0324	22 788 923,77	0,00
YM DOW JONES 0324	32 518 299,91	0,00
XEUR FSMI SWI 0324	15 256 190,17	0,00
DJE 600 OIL G 0324	3 700 320,00	0,00
DJES BANKS 0323	0,00	8 657 687,50
STX 50 DIV 1223	0,00	25 584 000,00
SP 500 MINI 0323	0,00	59 149 543,22
SP 500 MINI 0324	58 469 198,39	0,00
NQ USA NASDAQ 0323	0,00	18 383 326,31
E-MIN RUS 200 0323	0,00	15 016 767,39
XEUR FSMI SWI 0323	0,00	28 273 553,09
OSE TOPIX FUT 0323	0,00	21 760 168,96

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
FTSE 100 FUT 0323	0,00	8 919 650,61
CME JPY/USD 0324	22 330 602,45	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 179 046,04	180 628,92
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 881 805,96	2 391 219,15
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**3 060 852,00**	**2 571 848,07**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	324 137,95	446 922,31
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**324 137,95**	**446 922,31**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**2 736 714,05**	**2 124 925,76**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	13 954 489,55	13 168 942,33
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-11 217 775,50**	**-11 044 016,57**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-149 021,55	-494 630,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-11 366 797,05**	**-11 538 646,95**

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées en frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts

Le Fonds pourra effectuer des dépôts au sens du Code Monétaire et Financier, d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts, qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du FCP, contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

Les actions

Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.
Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

5. Comptes de l'exercice

Les obligations

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN »)

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés ;
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit ;
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières …) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).
Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

5. Comptes de l'exercice

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.
Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).
Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.
Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :
Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.
Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit…
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Le taux maximum et réel appliqué sur la base de l'actif net est de 1,00%.
Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de 1,5% TTC de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds.
Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

5. Comptes de l'exercice

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**1 302 101 446,73**	**1 317 084 885,30**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	139 047 576,05	216 238 559,94
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-79 533 002,62	-66 755 793,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 698 228,74	40 273 574,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-23 312 219,09	-9 536 042,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	55 823 324,66	53 805 051,15
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-43 817 419,17	-84 034 853,96
Frais de transactions	-428 678,41	-622 642,46
Différences de change	-3 525 419,11	11 221 751,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	117 394 859,13	-161 572 289,15
Différence d'estimation exercice N	*88 131 263,55*	*-29 263 595,58*
Différence d'estimation exercice N-1	*29 263 595,58*	*-132 308 693,57*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	7 949 694,36	-2 956 687,30
Différence d'estimation exercice N	*7 608 249,72*	*-341 444,64*
Différence d'estimation exercice N-1	*341 444,64*	*-2 615 242,66*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-11 217 775,50	-11 044 016,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 501 180 615,77**	**1 302 101 446,73**

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	38 452 993,10	2,56
Change	28 738 637,24	1,92
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**67 191 630,34**	**4,48**
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	161 433 004,28	10,75
Change	22 330 602,45	1,49
Taux	215 659 313,14	14,37
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**399 422 919,87**	**26,61**

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 661 796,63	0,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 772,15	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	215 659 313,14	14,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 661 796,63	0,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	112 772,15	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	40 082 445,00	2,67	0,00	0,00	175 576 868,14	11,70

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	132 545 147,75	8,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7 135 766,80	0,48	1 687 316,37	0,11	2 943 846,05	0,20	0,00	0,00
Comptes financiers	5 366 180,42	0,36	1 307 090,01	0,09	248 244,58	0,02	949 817,56	0,06
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 772,15	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	3 467 295,16	0,23	0,00	0,00	28 738 637,24	1,91	0,00	0,00
Autres opérations	124 553 339,29	8,30	28 913 686,46	1,93	50 108 598,95	3,34	15 256 190,17	1,02

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	134 549,23
	Dépôts de garantie en espèces	15 995 618,02
TOTAL DES CRÉANCES		**16 130 167,25**
DETTES		
	Rachats à payer	13 753,20
	Frais de gestion fixe	1 179 484,32
TOTAL DES DETTES		**1 193 237,52**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**14 936 929,73**

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 020 584,4972	139 047 576,05
Parts rachetées durant l'exercice	-583 183,9527	-79 533 002,62
Solde net des souscriptions/rachats	437 400,5445	59 514 573,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 394 405,0872	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 954 489,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 147 183 031,19
	LU0870553533	DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR	15 379 088,00
	LU1728553857	DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	70 503 669,74
	LU1366712351	DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I	7 656 250,00
	FR0013270345	DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO F FCP	8 998 894,96
	FR0010948463	DNCA SRI EURO QUALITY IC	18 029 028,40
	IE00BD8RG057	H20 MULTI AGGREGATE - I EUR (HEDGED)	4 529 227,80
	FR0011007475	H2O EUROAGGREGATE SI B	23 332 744,50
	FR0013410875	H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	13 573 450,00
	FR0013535960	H2O MULTIBONDS SP IC	372 784,60
	IE000O9YAHY7	LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE EURO CREDIT FUND GA EUR	76 586 000,00
	LU1429558577	LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	47 986 631,06
	LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	66 897 525,32
	LU2167020341	MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	22 320 425,40
	LU2646175450	MIROVA CLIMATE SOL EQT FUND G EUR ACC	25 036 000,00
	LU2373384994	NATIXIS BD ALT RISK PREMIA S1 A EUR CAP	5 859 320,00
	LU2553413241	NATIXIS GLOBAL MULT STRATEGIES G EUR ACC	21 751 400,00
	LU0315564228	NIFLI HA US EQ SAC	56 319 120,00
	IE0006QX3Y11	OSSIAM BLOOMBERG CANADA PAB UCITS ETF 1A EUR ACC	25 285 200,00
	IE000IIED424	OSSIAM BLOOMBERG USA PAB UCITS ETF - 1A EUR ACC	90 212 268,11
	IE00BF92LV92	OSSIAM ESG LOW CARBON SHILLER BARCLAYS CAPE US SECTOR UCITS	20 250 704,38
	LU2491210618	OSSIAM LUX BLOOMBERG ASIA PACIFIC EX JAPAN PAB NR C EUR ACC	21 252 991,14
	LU1847674733	OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR	8 817 934,20
	LU1655103486	OSSIAM MSCI EUROPE EX EMU NR 1C EUR	12 792 812,23
	LU1655103643	OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C EUR	20 391 890,93
	LU1079841273	OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	113 311 271,00
	LU1965301184	OSSIAM US STEEPENER UCITS ETF 1C (USD) CAP	32 007 288,84
	LU1118013983	OSTRUM EURO AGGREGATE SI/A (EUR) CAP	84 256 787,48
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	4 360 262,48
	FR0014008CA3	OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	40 780 585,49

5. Comptes de l'exercice

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
	FR0007053749	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI	35 230 500,15
	FR0013029113	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS ACTION SN(C)	40 199 978,36
	LU1951200994	THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND S/A(EUR)	15 494 094,00
	LU1923622374	THEMATICS META FUND S/A USD	10 600 796,63
	LU1951225801	THEMATICS SAFETY FUND S/A(EUR)	12 601 760,00
	FR0012006989	VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	2 109 599,03
	FR0014000CQ6	VEGA OBLIGATIONS EURO ISR SIC	54 490 978,44
	FR0012007003	VEGA PATRIMOINE ISR I	17 603 768,52
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**1 147 183 031,19**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-11 366 797,05	-11 538 646,95
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-11 366 797,05**	**-11 538 646,95**

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 366 797,05	-11 538 646,95
Total	**-11 366 797,05**	**-11 538 646,95**

5. Comptes de l'exercice

• **Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	34 246 538,51	8 320 395,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**34 246 538,51**	**8 320 395,85**

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	34 246 538,51	8 320 395,85
Total	**34 246 538,51**	**8 320 395,85**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	523 941 715,84	790 947 546,27	1 317 084 885,30	1 302 101 446,73	1 501 180 615,77
Nombre de titres	4 060 632,0300	5 946 491,5685	8 889 835,2037	9 957 004,5427	10 394 405,0872
Valeur liquidative unitaire	129,02	133,01	148,15	130,77	144,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,56	6,80	4,83	0,83	3,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,24	-1,15	-1,30	-1,15	-1,09

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO F FCP	EUR	68 024	8 998 894,96	0,60
DNCA SRI EURO QUALITY IC	EUR	164	18 029 028,40	1,20
ECOFI ENJEUX FUTURS I	EUR	180	4 766 610,60	0,32
H2O EUROAGGREGATE SI B	EUR	269,1101	23 332 744,50	1,55
H2O EUROSOVEREIGN SI/C (EUR)	EUR	115 000	13 573 450,00	0,91
H2O MULTIBONDS SP IC	EUR	72,045	372 784,60	0,02
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	41,6912	4 360 262,48	0,29
OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	EUR	389	40 780 585,49	2,72
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS SI	EUR	21 649	35 230 500,15	2,35
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action SN(C)	EUR	42 187,4281	40 199 978,36	2,68
VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC	EUR	11	2 109 599,03	0,14
VEGA OBLIGATIONS EURO ISR SIC	EUR	6 246	54 490 978,44	3,63
VEGA PATRIMOINE ISR I	EUR	156	17 603 768,52	1,17
TOTAL FRANCE			**263 849 185,53**	**17,58**
IRLANDE				
H20 MULTI AGGREGATE - I EUR (HEDGED)	EUR	32 887,219	4 529 227,80	0,30
ISHARES $ TREASURY BOND 1-3YR UCITS ETF USD ACC	USD	2 961 681	14 470 988,12	0,97
ISHARES EUR AGGREGATE BOND UCITS ETF	EUR	1 388 853	152 096 486,39	10,14
iShares J.P. Morgan EM Local Govt Bond UCITS ETF USD (Dist)	EUR	294 975	12 396 825,83	0,83
ISHARES VII PLC ISHARES USD TREASURY BD 7 10Y ETF USD ACC	USD	40 000	5 192 366,81	0,34
Loomis Sayles Sustainable Euro Credit Fund GA EUR	EUR	7 450 000	76 586 000,00	5,10
Ossiam Bloomberg Canada PAB UCITS ETF 1A EUR Acc	EUR	240 000	25 285 200,00	1,68
Ossiam Bloomberg USA PAB UCITS ETF - 1A EUR Acc	EUR	774 321	90 212 268,11	6,01
Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE US Sector UCITS	EUR	189 864	20 250 704,38	1,35
SOURCE S&P 500 UCITS ETF	USD	64 628	54 294 365,13	3,61
TOTAL IRLANDE			**455 314 432,57**	**30,33**
LUXEMBOURG				
AMUNDI MSCI EuropeValFact UCITSETFEUR C	EUR	52 884	14 879 209,55	0,99
AMUNDI MSCI NORDIC UCITS	EUR	16 413	10 219 467,46	0,68
DNCA INVES DNCA INVEST EUROPE GROW-FEUR	EUR	52 900	15 379 088,00	1,03
DNCA INVEST- ALP BONDS-SIEUR	EUR	579 942,9937	70 503 669,74	4,70
DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I	EUR	35 000	7 656 250,00	0,51
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	USD	192 800	47 986 631,06	3,20
MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	EUR	692 091,0958	66 897 525,32	4,46
MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	EUR	240 470	22 320 425,40	1,49
MIROVA CLIMATE SOL EQT FUND G EUR ACC	EUR	220 000	25 036 000,00	1,67
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D	EUR	340 604	55 991 516,90	3,73
Natixis Bd Alt Risk Premia S1 A EUR CAP	EUR	53 500	5 859 320,00	0,39
NATIXIS GLOBAL MULT STRATEGIES G EUR ACC	EUR	220 000	21 751 400,00	1,45
NIFLI HA US EQ SAC	EUR	312 000	56 319 120,00	3,75
Ossiam Lux Bloomberg Asia Pacific Ex Japan PAB NR C EUR Acc	EUR	212 377	21 252 991,14	1,42

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OSSIAM MSCI EMU NR 1C EUR	EUR	63 899	8 817 934,20	0,58
OSSIAM MSCI Europe ex EMU NR 1C EUR	EUR	85 810	12 792 812,23	0,85
OSSIAM MSCI JAPAN NR 1C EUR	EUR	159 890	20 391 890,93	1,36
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	EUR	97 336	113 311 271,00	7,54
Ossiam US Steepener UCITS ETF 1C (USD) Cap	EUR	286 201	32 007 288,84	2,13
OSTRUM EURO AGGREGATE SI/A (EUR) CAP	EUR	864 970,6137	84 256 787,48	5,61
THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND S/A(EUR)	EUR	140 536	15 494 094,00	1,03
THEMATICS META FUND S/A USD	USD	61 000	10 600 796,63	0,71
THEMATICS SAFETY FUND S/A(EUR)	EUR	113 000	12 601 760,00	0,84
Vaughan Nelson Global Smid Cap EI A EUR	EUR	55 000	5 914 150,00	0,39
TOTAL LUXEMBOURG			**758 241 399,88**	**50,51**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 477 405 017,98**	**98,42**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 477 405 017,98**	**98,42**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOE VIX FUT 0124	USD	119	129,27	0,00
CBOT USUL 30A 0324	USD	31	11 581,22	0,00
CME JPY/USD 0324	USD	275	442 646,42	0,03
DJE 600 OIL G 0324	EUR	208	-43 680,00	-0,01
EURO BUND 0324	EUR	997	3 588 520,00	0,24
EURO SCHATZ 0324	EUR	171	81 225,00	0,01
EURO STOXX 50 0324	EUR	-740	337 600,00	0,02
FTSE 100 FUT 0324	GBP	237	196 901,51	0,01
JAP GOVT 10 0324	JPY	-29	-289 789,84	-0,02
LIFFE LG GILT 0324	GBP	65	491 316,14	0,03
MME MSCI EMER 0324	USD	160	121 346,13	0,01
OSE TOPIX FUT 0324	JPY	150	144 477,54	0,01
RY EURJPY 0324	JPY	-232	125 462,69	0,01
SHORT EUR-BTP 0324	EUR	205	108 650,00	0,00
SP 500 MINI 0324	USD	268	1 715 864,75	0,12
XEUR FSMI SWI 0324	CHF	128	-50 941,16	0,00
YM DOW JONES 0324	USD	189	1 034 268,77	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**8 015 578,44**	**0,53**
TOTAL Engagements à terme fermes			**8 015 578,44**	**0,53**
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 01/2024 PUT 4150	EUR	1 007	25 175,00	0,00
S&P 500 INDEX 03/2024 PUT 4450	USD	66	77 671,66	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**102 846,66**	**0,01**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**102 846,66**	**0,01**
TOTAL Instrument financier à terme			**8 118 425,10**	**0,54**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	128 000	137 678,82	0,01
APPEL MARGE CACEIS	USD	-3 749 540,09	-3 394 324,08	-0,23
APPEL MARGE CACEIS	JPY	49 941 250	320 683,95	0,02
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-5 179 930,01	-5 179 930,01	-0,34
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-617 755	-712 890,20	-0,05
TOTAL Appel de marge			**-8 828 781,52**	**-0,59**
Créances			**16 130 167,25**	**1,07**
Dettes			**-1 193 237,52**	**-0,08**
Comptes financiers			**9 549 024,48**	**0,64**
Actif net			**1 501 180 615,77**	**100,00**

LOI ENERGIE CLIMAT

ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE

Décembre 2023

LEI : 969500FE0OKN23XUY491

Ce fonds est directement géré par les équipes de gestion de NIM Solutions

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.

1. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Pionnière dans la réponse aux enjeux climatique, la France a initié une réponse grâce à l'Article 173, ou « loi relative à la transition énergétique ». Plus récemment, l'Etat Français a renforcé ce rôle grâce au nouveau décret d'application de l'Article 29 en cohérence avec les objectifs de long terme relatifs au changement climatique défini lors de l'Accord de Paris[1]. Par ailleurs ce nouveau décret impose, à travers ce rapport, la publication d'informations relatives à la gestion des risques ESG ainsi que de nouvelles exigences en matière de transition vers une économie moins carbonée, et des exigences en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes. La transition vers une économie bas-carbone renforce donc la nécessité pour les investisseurs de prendre en compte l'aspect environnemental de leurs investissements non seulement d'un point de vue opérationnel, mais également pour anticiper les conséquences sur leurs portefeuilles des différentes politiques nationales et internationales au regard de l'urgence climatique.

Dans ce contexte, Natixis Investment Managers International (ci-après NIM International) s'est doté de données extra-financières, notamment celles de Sustainalytics et de SPGlobal/S&P Trucost afin de pouvoir :

- Analyser ses portefeuilles,
- Et de réaliser des reportings extra financiers mensuels incluant un indicateur climat qui mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité carbone (et gaz équivalents) sur les Scopes 1 et 2[2].

[1] L'Accord de Paris a été adopté en 2015 par 195 pays. Il a pour objectif de lutter contre le changement climatique en limitant la hausse des températures au niveau mondial à +1,5° d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

[2] Scope 1 : ce sont les émissions directes de gaz à effet de serre de l'entreprise (ex : émissions de la flotte de véhicules de l'entreprise et de l'énergie utilisée pour la production).
Scope 2 : ce sont les émissions indirectes de l'entreprise liées à la consommation d'énergie (ex : émissions issues de la consommation d'électricité pour le réseau de chauffage de l'entreprise).

a. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030 :

A ce jour, NIM International ou le fonds n'ont pris aucun engagement en lien avec une stratégie visant un alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, et il n'y a pas d'objectif quantitatif d'émissions de gaz à effet de serre (ci-après « GES ») pour ce fonds.

Toutefois, consciente de ces enjeux climatiques et du rôle actif que les institutions financières doivent jouer dans la transition énergétique, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon dès septembre 2021. Celle-ci consiste à exclure de l'actif de ces fonds, les fonds sous-jacents qui investissent dans des sociétés dont plus de 25 % des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon ou de la production de charbon. Cette démarche de gérant responsable vise à participer à la réduction de cette forme d'énergies fossiles dans le mix énergétique mondial. Se faisant cette démarche vise à contribuer aux efforts vers une économie moins carbonée et par conséquent cherche à limiter les effets néfastes du réchauffement climatique.

En effet les activités liées au charbon sont très néfastes pour l'environnement :

- D'une part, les activités de production d'électricité à partir de charbon fournissent une énergie très polluante : une fois brûlées, les émissions de CO2 sont en moyenne deux fois plus importantes que celles du gaz naturel et sa combustion. Ainsi, sans contrôle sur les émissions de GES, l'augmentation de leurs concentrations dans l'atmosphère entraîneraient un réchauffement de la surface terrestre encore plus élevée et des effets climatiques d'autant plus néfastes, fréquents et sévères (fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, élévation du niveau de la mer, inondations, vagues de chaleur, sécheresses, désertification)

- Par ailleurs, l'extraction de cette ressource a un impact environnemental non négligeable : en effet l'activité minière peut entraîner l'érosion des sols, la pollution des nappes phréatiques, elle dénature les sites et provoquent aussi l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

b. Notre méthodologie :

Le fonds ne déclare aucun objectif quantitatif chiffré en lien avec une stratégie visant un alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris. Ainsi, aucune contrainte d'investissement quantitative n'a été fixée en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ou de trajectoire de température.

Le fonds n'a pas une approche focalisée sur les aspects « climat » ; il s'appuie sur les dispositifs de sélection déployés par les portefeuilles sous-jacents.

c. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur :

Comme indiqué précédemment, le fonds n'a pas défini d'objectif relatif à une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris ou d'objectif relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone (le fonds n'étant pas intégralement investi sur le territoire français).

d. Indice de référence :

Non Applicable – ce portefeuille n'est pas un fonds indiciel

e. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement :

Non Applicable – le fonds ne dispose pas d'un objectif relatif à une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

f. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement Accord de Paris :

Non Applicable – le fonds ne dispose pas d'un objectif relatif à une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

g. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus :

Non Applicable - le fonds ne dispose pas d'un objectif relatif à une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris.

h. Notre évaluation :

Non Applicable – le fonds ne dispose pas d'un objectif relatif à une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris.

2. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

a. Respect de la convention sur la biodiversité écologique :

A ce jour, NIM International et le fonds ne se sont pas encore fixés d'ambition de Biodiversité autre que celle découlant de sa politique d'exclusion du charbon (principalement en raison de l'insuffisance de métriques disponibles permettant la mesure et l'atteinte de cette ambition).

Pour rappel : la notion de biodiversité est relativement récente dans le monde de la recherche, et encore plus récente dans le secteur financier, mais pourtant le fruit de plus de trois milliards d'années d'évolution.

Signé en 1992 le premier accord mondial sur la biologique permet de reconnaître que la conservation de la diversité biologique est « une préoccupation commune à l'humanité » et essentielle au processus de développement. En 2019 la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes), identifie cinq grandes pressions directes et responsables de l'érosion de la biodiversité :

- Le changement d'usage des sols et des terres,
- L'exploitation des espèces et des habitats,
- Le changement climatique,
- Les pollutions,
- Les espèces exotiques envahissantes.

b. Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité :

NIM International estime ne pas avoir suffisamment d'indicateurs exploitables pour estimer et communiquer une mesure quantitative représentative de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité par ses investissements. NIM International n'est donc pas en mesure, à ce stade, de définir une stratégie pour le respect des objectifs de la Convention sur la biodiversité biologique

c. Appui sur un indicateur biodiversité :

Comme indiqué précédemment, NIM International estime ne pas avoir suffisamment d'indicateurs exploitables pour estimer et communiquer une mesure quantitative représentative de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité par ses investissements

3. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

a. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG :

Le fonds ne prend pas en compte de critères ESG et est classé SFDR 6 ainsi aucun processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG n'est implémenté.

b. Principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte et analysés :

Ce fonds est soumis à des risques de durabilité. Le risque de durabilité est défini comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement » *(article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « Règlement SFDR »*. L'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. Le risque de durabilité n'est pas systématiquement intégré dans les

décisions d'investissement relatives à ce fonds et ne constitue pas un élément central de la stratégie mise en œuvre. En revanche, afin d'encadrer les risques environnementaux, le fonds exclut de univers d'investissement tous les fonds qui investissent dans entreprises qui tirent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon.

c. Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques :

Le respect de la politique d'exclusion charbon est effectué quotidiennement par les gérants ainsi que par le département des risques. La liste d'exclusion est mise à jour annuellement.

d. Plan d'action visant à réduire l'exposition du fonds aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité gouvernementale :

NIM International a mis en place un processus de suivi des risques de durabilité pour les fonds classés Article 8 et 9 selon SFDR comme décrit ci-dessus. Ce suivi est effectué par le département des risques. De plus NIM solutions travaille sur l'élaboration d'un tableau de bord permettant le suivi des risques de durabilités pour tous les fonds (hors fonds actionnariat).

A ce jour, aucun plan visant à réduire l'exposition du fonds aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité gouvernementale, est mis en place.

e. Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Comme indiqué plus haut, le fonds est sujet à des risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance. Le risque de durabilité n'est pas systématiquement intégré dans les décisions d'investissement relatives à ce fonds et ne constitue pas un élément central de la stratégie mise en œuvre. Ainsi aucun impact financier lié à des risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance n'est calculé.

f. Evolution des choix méthodologiques et des résultats

NIM International souhaite faire évoluer ces méthodologies de prise en compte des risques de durabilité :

- Elargir le périmètre des fonds faisant l'objet d'un suivi des risques **de durabilité** en incluant des investissements qui n'incluent aucuns critères E, S et G dans leurs gestions (par exemple les fonds Article 6 sous SFDR),
- Définir des indicateurs quantitatifs prenant en compte les risques en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

4. Améliorations et mesures correctives

NIM International souhaite fiabiliser les données relatives au réchauffement climatique avant de fixer un objectif d'alignement à atteindre au niveau de l'entité.

Le fonds ne dispose pas d'un objectif relatif à une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris ainsi aucune modification n'a été apportée à la stratégie.

MENTIONS LÉGALES

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP- 90-009, en date du 22 mai 1990.– Société anonyme au capital de 94 127 658.48 euros– 329 450 738RCS Paris – TVA : FR 203 294 507 38– Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - https://www.im.natixis.com/fr

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif.

Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis, et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Natixis Investment Managers International.

Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France, ou est autorisé par la Commission de Surveillance et de Sécurité Financière du Luxembourg (CSSF) et/ou est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si le fonds est autorisé à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ce fonds. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DICI. Le DICI et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et, conformément aux conventions signées par la France, Natixis Investment Managers International exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38